

N° 8006²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

**autorisant l'Etat à participer au financement des travaux
de construction du « Nouveau Bâtiment Centre »**

* * *

AVIS DU COLLEGE MEDICAL

**DEPECHE DU PRESIDENT DU COLLEGE MEDICAL
A LA MINISTRE DE LA SANTE**

(18.5.2022)

Madame la Ministre,

Le Collège médical a lu avec intérêt le projet sous avis visant les travaux de construction d'un nouveau bâtiment au Centre hospitalier de Luxembourg.

Ce projet respecte la procédure d'examen préalable de la Commission permanente du secteur hospitalier (CPH) amenée à se prononcer pour toute demande d'autorisation ministérielle de subventionnement d'infrastructures/de construction d'un établissement hospitalier.

Ainsi la CPH, dont la composition respecte la multidisciplinarité des acteurs clés du système de santé a émis un avis favorable conséquemment à une procédure de consultation et d'audit. On peut donc déduire de cette démarche une anticipation sinon une maîtrise des coûts du projet.

D'après les auteurs du projet, la construction envisagée ambitionne un bâtiment fonctionnel dans une écologie unifiant l'ensemble des services hospitaliers du CHL sur un site unique, en accord avec l'environnement urbain.

C'est ainsi que le Collège médical salue l'intégration des services de la Clinique d'Eich dans l'infrastructure du nouveau bâtiment CH, rendant ainsi le travail des professionnels de santé y œuvrant plus efficace et agréable, leur évitant de travailler sur 2 sites différents.

Une réflexion est naturellement à mener sur le destin de l'infrastructure de la Clinique d'Eich.

Cette unification des différents services, pourrait en outre être le prétexte à la réflexion d'unifier le statut des établissements voire services implantés dans la même structure architecturale, divergent pour l'un des établissements, l'INCCI, et de le mettre sous une gouvernance commune. Ceci aurait l'avantage d'y intégrer le service national de la « stroke-unit 2 » donc la pathologie neurovasculaire, connexe et complémentaire à la pathologie cardiovasculaire, dans une même unité fonctionnelle.

Finalement, ce projet très ambitieux ne manque toutefois pas de susciter l'interrogation légitime de l'avenir de cette expansion à côté du virage ambulatoire plaidé par notre système de santé.

Le Collège médical y émet néanmoins un avis favorable et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de sa parfaite considération.

Pour le Collège médical,

Le Secrétaire,
Dr Roger HEFTRICH

Le Président,
Dr Pit BUCHLER

